Commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire



3249 - Actions mémorielles

Répartition de subventions au titre de l'aide aux actions mémorielles

Rapport n° CP/2012/159

Service gestionnaire:

Direction des archives, du patrimoine et de la mémoire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation des propositions d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions mémorielles.

Dans la cadre de sa politique mémorielle, le Département du Bas-Rhin apporte son soutien à des projets associatifs et institutionnels à caractère mémoriel.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les propositions de subvention, pour lesquelles la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, lors de sa réunion du 6 février dernier, a émis un avis favorable, propositions formulées dans le tableau joint en annexe.

1. <u>L'association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle : participation aux frais d'organisation de la « Rencontre des mémoires 2012 ».</u>

L'Association des Amis du Mémorial (AMAM) organise, tous les deux ans, une "Rencontre des mémoires", un rendez-vous culturel d'ampleur nationale, traitant d'un thème spécifique lié à la mémoire individuelle et collective, au rapport au patrimoine, à la temporalité et à la transmission.

Il s'agit de proposer, avec les garanties scientifiques nécessaires, un moment de rencontre et de formation où peuvent être présentés et diffusés des savoirs, des expériences et des projets d'ordre mémoriels.

La première édition de ces "rencontres de la mémoire" a eu lieu du 10 au 12 mai 2010 à Strasbourg sur le thème "mémoires et religions".

Suite au succès rencontré par cette première édition, l'Association des Amis du Mémorial prépare une deuxième « Rencontre des mémoires », les 13, 14 et 15 novembre prochains, autour de la thématique « mémoires et réconciliations ». Animée par l'historien Jean-Pierre Rioux, elle proposera un programme où se succéderont conférences, débats et rencontres avec l'intervention d'universitaires, sociologues, philosophes et chercheurs de renommée nationale et internationale.

En vue de l'organisation de cette deuxième « rencontre des mémoires », il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle.

Conformément à l'article 6.3 du règlement financier du Département, le versement de cette subvention sera effectué sur production de l'état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives.

2. <u>Le Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle : aide au travail de recherche documentaire sur la période du « retour à la France » de l'Alsace après le Traité de Versailles.</u>

Le Mémorial de l'Alsace-Moselle souhaite diversifier ses axes d'intervention en participant à la recherche historique sur l'Alsace-Moselle, en particulier dans des domaines peu évoqués au Mémorial ou pour lesquels l'information reste lacunaire, avec pour objectif d'apporter des améliorations au parcours muséographique actuel et de disposer d'un fonds documentaire qui pourrait, à terme, venir alimenter des expositions temporaires et enrichir les actions pédagogiques développées par le Mémorial.

Dans ce cadre, le Mémorial a initié un premier travail de recherches documentaires, en collaboration avec la société de production « La Lanterne ». Cette dernière se propose, dans le cadre de la réalisation d'un film, de travailler sur la période 1918-1933, celle du « retour à la France » de l'Alsace après le Traité de Versailles, une période peu documentée au Mémorial.

Ce projet prévoit un travail de recherches de deux mois, qui sera confié à temps plein à une documentaliste, et qui viendra ensuite nourrir le scénario du film.

A ce titre, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2 790 € au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle.

3. <u>Le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants : aide à la réalisation d'une brochure mémorielle inventoriant les lieux alsaciens consacrés à la mémoire du Général de Gaulle.</u>

Les Directions départementales de l'Office National des Anciens Combattants du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont procédé, en 2010 et 2011, au recensement des lieux alsaciens consacrés à la mémoire du Général de Gaulle, qui a vécu huit mois en Alsace en 1939-1940 et s'y est, par la suite, déplacé à maintes reprises.

Cet inventaire, conduit auprès des communes à l'aide d'un questionnaire envoyé aux maires alsaciens, doit désormais faire l'objet d'une publication, sous la forme d'une brochure synthétique inventoriant les hommages rendus par l'Alsace à Charles de Gaulle.

Dans le but de contribuer à la réalisation de ce projet, il vous est proposé d'attribuer une subvention départementale de 500 € à la Direction départementale du Bas-Rhin de l'Office National des Anciens Combattants.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30499	65-6574-3110	25 000,00	€	25 000,00 €	8 290,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'aide aux actions mémorielles :

- à l'Association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une subvention d'un montant de 5 000 € en vue de l'organisation de la deuxième "Rencontre des mémoires" qui se déroulera les 13, 14 et 15 novembre 2012 ;
- au Syndicat mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle, une subvention d'un montant de 2 790 € en vue de soutenir son travail de recherche documentaire sur la période du "retour à la France" de l'Alsace après le Traité de Versailles ;

- à la Direction départementale du Bas-Rhin de l'Office National des Anciens Combattants, une subvention d'un montant de 500 € en vue de l'édition d'une brochure mémorielle relative aux lieux de mémoire alsaciens consacrés au Général de Gaulle.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL